



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Entreprises d'insertion

Question au Gouvernement n° 1658

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, ma question, simple et courte, n'en est pas moins importante parce qu'elle concerne l'emploi.

Les entreprises d'insertion, qui prennent en charge l'accompagnement des plus fragiles d'entre nous sur le chemin de l'emploi, ont été traversées ces temps derniers par un vent de panique du à de graves difficultés de trésorerie. Bien que les crédits d'insertion aient été votés en augmentation dans la loi de finances pour 1996, elles craignent de faire les frais d'une régulation budgétaire et attendent encore les abondements susceptibles de les rassurer.

Leurs difficultés sont déjà trop grandes au quotidien pour que nous négligions d'apaiser leur souci du lendemain. Pouvez-vous, monsieur le ministre, les éclairer sur les enveloppes financières qu'elles sont en droit d'attendre et sur les délais de paiement, avec toute la sollicitude qu'elles méritent au regard des difficultés actuelles ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Chollet, je vous confirme d'abord que le Gouvernement est décidé à soutenir fermement ces entreprises, qui jouent un rôle irremplaçable dans l'insertion des populations les plus fragiles et les plus vulnérables.

Il est exact qu'il a fallu, en début d'année, différer l'engagement de certaines dépenses, mais les problèmes sont aujourd'hui réglés. Malgré les restrictions budgétaires, les crédits destinés aux entreprises d'insertion et aux associations intermédiaires ont été entièrement préservés. Ils restent fixés à 320 millions de francs, en hausse de 10 millions par rapport à 1995.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cette information a été notifiée à nos services le 6 mai.

Dans le même temps - et je m'adresse à vous, monsieur Chollet, mais aussi à M. Chavanes et à tous les parlementaires qui s'intéressent à ces associations -, une délégation de crédits de 132 millions de francs a été adressée aux préfets au début du mois de mai. Elle s'ajoute aux 75 millions délégués au mois de janvier. Ainsi, 207 millions sont d'ores et déjà disponibles pour les paiements du premier semestre.

Si, à cause des retards du début de l'année, des entreprises rencontraient des problèmes de paiement, il va sans dire que les pouvoirs publics se montreraient compréhensifs.

Permettez-moi maintenant de préciser les enveloppes concernant deux départements, sachant qu'Anne-Marie Couderc et moi-même sommes à la disposition de tous ceux qui auraient à nous faire part de difficultés rencontrées par des associations d'insertion. La dotation du Lot-et-Garonne s'élève à 3 058 000 francs et celle de la Charente à 3 817 000 francs. Tous ces crédits ont été notifiés au jour où je vous parle. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

### Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, ma question, simple et courte, n'en est pas moins importante parce qu'elle concerne l'emploi.

Les entreprises d'insertion, qui prennent en charge l'accompagnement des plus fragiles d'entre nous sur le chemin de l'emploi, ont ete traversees ces temps derniers par un vent de panique du a de graves difficultes de tresorerie. Bien que les credits d'insertion aient ete votes en augmentation dans la loi de finances pour 1996, elles craignent de faire les frais d'une regulation budgetaire et attendent encore les abondements susceptibles de les rassurer.

Leurs difficultes sont deja trop grandes au quotidien pour que nous negligions d'apaiser leur souci du lendemain. Pouvez-vous, monsieur le ministre, les eclairer sur les enveloppes financieres qu'elles sont en droit d'attendre et sur les delais de paiement, avec toute la sollicitude qu'elles meritent au regard des difficultes actuelles ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Chollet, je vous confirme d'abord que le Gouvernement est decide a soutenir fermement ces entreprises, qui jouent un role irremplacable dans l'insertion des populations les plus fragiles et les plus vulnérables.

Il est exact qu'il a fallu, en debut d'annee, differer l'engagement de certaines depenses, mais les problemes sont aujourd'hui regles. Malgre les restrictions budgetaires, les credits destines aux entreprises d'insertion et aux associations intermediaires ont ete entierement preserves. Ils restent fixes a 320 millions de francs, en hausse de 10 millions par rapport a 1995.

M. Jean-Pierre Soisson. Tres bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cette information a ete notifiee a nos services le 6 mai.

Dans le meme temps - et je m'adresse a vous, monsieur Chollet, mais aussi a M. Chavanes et a tous les parlementaires qui s'interessent a ces associations -, une delegation de credits de 132 millions de francs a ete adreesee aux prefets au debut du mois de mai. Elle s'ajoute aux 75 millions delegates au mois de janvier. Ainsi, 207 millions sont d'ores et deja disponibles pour les paiements du premier semestre.

Si, a cause des retards du debut de l'annee, des entreprises rencontraient des problemes de paiement, il va sans dire que les pouvoirs publics se montreraient comprehensifs.

Permettez-moi maintenant de preciser les enveloppes concernant deux departements, sachant qu'Anne-Marie Couderc et moi-meme sommes a la disposition de tous ceux qui auraient a nous faire part de difficultes rencontrees par des associations d'insertion. La dotation du Lot-et-Garonne s'eleve a 3 058 000 francs et celle de la Charente a 3 817 000 francs. Tous ces credits ont ete notifies au jour ou je vous parle. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Chollet Paul](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1658

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mai 1996, page 3331

**Réponse publiée le :** 23 mai 1996, page 3331

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 mai 1996